

Enquête annuelle laitière

A - PRESENTATION DES RESULTATS

Chaque année, le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP, ex-SCEES) réalise l'Enquête Annuelle Laitière (EAL). Elle fournit sur un champ exhaustif et dans un grand détail de nomenclature les chiffres définitifs de collecte et de production de la branche, ainsi que des résultats de production vendue (PRODUCTION COMMERCIALISÉE) selon une nomenclature européenne dite PRODCOM pour les entreprises de 20 salariés ou plus.

Depuis l'année 2000, les questions sur les produits laitiers biologiques - collecte et fabrications - sont définitivement intégrées au questionnaire de l'enquête annuelle laitière. Le volet spécifique sur les fromages fabriqués au lait cru est lui aussi intégré au questionnaire (depuis 2006).

Les tableaux publiés rendent compte de tous les principaux résultats de l'EAL.

Par ailleurs, l'Enquête Mensuelle Laitière SSP - FranceAgriMer, réalisée par FranceAgriMer sous la tutelle du SSP, fournit des résultats de collecte et de production sur un champ d'unités et selon un détail de nomenclature plus réduits. Ces résultats sont publiés régulièrement dans les Données en ligne du site Agreste, rubrique Conjoncture.

DESCRIPTION

Les fichiers .pdf comportent :

- le détail des livraisons de lait de vache, chèvre et brebis, par région et département quand le secret statistique le permet,
- les fabrications détaillées de produits laitiers au niveau France métropolitaine et DOM
- les fabrications de produits laitiers issus de l'agriculture biologique
- les fabrications de fromages au lait cru
- les ventes en valeur et en volume pour les entreprises de 20 salariés ou plus

Les résultats sont présentés à des niveaux géographiques différents selon la plus ou moins grande finesse dans les produits. Le niveau géographique le plus fin est le département lorsque le secret statistique le permet, puis la région.

ARRONDIS

Certains totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des rubriques ou des différents niveaux géographiques ou critères : en effet, l'arrondi de la somme n'est pas forcément égal à la somme des arrondis selon le procédé utilisé. Cependant, les différences ne peuvent excéder quelques unités.

SECRET STATISTIQUE

Par application des règles sur le secret statistique, certaines données ne peuvent être publiées ; usuellement, elles sont signalées par la lettre "s" pour « secret statistique ». C'est notamment le cas lorsqu'il y a moins de 3 établissements dans une case élémentaire d'un tableau et/ou lorsqu'un seul établissement fabrique au moins 85 % du produit.

Lorsque la donnée est nulle, elle est symbolisée par « - »

B - METHODOLOGIE

Le système d'enquêtes laitières sur la collecte et la transformation laitière du Service de la Statistique et de la Prospective du Ministère chargé de l'Agriculture et de la Pêche comprend une enquête mensuelle légère déléguée à FranceAgriMer par le SSP et une enquête annuelle détaillée qui fait l'objet de cette présentation.

1 - CHAMP

L'enquête annuelle laitière est une enquête exhaustive.

Tous les établissements transformateurs sont interrogés ainsi que la totalité des établissements uniquement "collecteurs" (dès lors qu'ils collectent du lait de chèvre ou du lait de brebis ou au moins 1800 hl de lait de vache). L'activité de transformation commence à l'écémage et la pasteurisation, mais ne couvre pas le simple conditionnement non associé à une transformation sauf pour les laits concentrés et les poudres de lait pour lesquels sont intégrés depuis 1997 tous les conditionnements, même à partir de produits provenant d'une autre entreprise.

2 - BRANCHE - SECTEUR

L'enquête annuelle laitière est une enquête de branche portant sur des données en volume. Il est nécessaire de définir les notions de secteur et de branche d'activité.

Lorsqu'une entreprise (ou un établissement) exerce plusieurs activités considérées comme différentes d'après la nomenclature utilisée (NAF), on définit son activité principale pour pouvoir rattacher cette unité à un secteur d'activité. Le critère utilisé pour déterminer l'activité principale est l'effectif des salariés permanents dans chacune des activités de la nomenclature retenue, lorsqu'il s'agit d'activités de fabrication. On parvient ainsi à la notion de secteur d'activité.

Secteur d'activité : ensemble des entreprises (ou des établissements) qui exercent la même activité principale par référence à la NAF.

Branche d'activité : ensemble des fractions d'entreprises (ou d'établissements) qui se livrent à titre principal ou secondaire à la fabrication d'un produit ou d'un groupe de produits déterminé.

Une unité donnée (entreprise ou établissement) appartient donc à un seul secteur mais peut relever de plusieurs branches.

L'enquête annuelle laitière est une enquête de branche (question sur les volumes fabriqués), complétée de questions sur les ventes (quantité physique et valeur (facturations pour les productions de l'entreprise)) pour appliquer le règlement PRODCOM (acronyme de **PRO**Duction **COM**munautaire) CEE n° 3924/91 du Conseil de l'Union européenne.

Les produits concernés par PRODCOM sont définis selon une liste de produits dite liste PRODCOM commune à tous les pays membres de l'UE.

3 - UNITE STATISTIQUE

Depuis 1995, le SSP prend en compte les nouvelles dispositions communautaires relatives à PRODCOM, mais, dans un souci de continuité, maintient l'interrogation traditionnelle par établissement sur l'activité de collecte et les transformations. On rappelle que l'établissement est une unité géographique distincte où l'entreprise exerce tout ou partie de son activité, par exemple un établissement de collecte, un établissement de transformation, une cave d'affinage...

4 - ORGANISATION DE L'ENQUETE ET TYPE DE QUESTIONNAIRES UTILISES

La liste des établissements laitiers est fractionnée en trois sous-champs pour tenir compte des caractéristiques de PRODCOM.

a - Les unités (qui sont quasiment toutes des entreprises à établissement unique) dont l'effectif des salariés est inférieur à 20 ou qui ne font que de la collecte de lait constituent en quelque sorte le groupe des petites laiteries. Ces établissements ont un poids relativement faible dans l'activité laitière française. Ils sont donc exonérés des questions PRODCOM et sont interrogés par un questionnaire repéré par les lettres "ET".

b - Les unités plus importantes (20 salariés et plus), qui participent à l'élaboration des statistiques PRODCOM, reçoivent le questionnaire le plus complet. Ce groupe se subdivise lui-même en deux parties :

- les entreprises mono-établissement, qui reçoivent un questionnaire repéré par les lettres "EU" (établissement unique).

- les entreprises constituées de plusieurs établissements laitiers qui constituent la partie du champ la plus délicate à interroger. En effet le questionnaire d'entreprise marqué "EM" (établissement multiple) doit être cohérent pour les quantités avec la somme des questionnaires "EP" (établissement PRODCOM) afférents à chacune de ces entreprises.

Les questionnaires ET et EP comportent donc des questions sur les quantités de collecte de lait et les quantités fabriquées.

Le questionnaire EM comporte uniquement des questions sur les ventes (quantités et montants).

Le questionnaire EU comporte à la fois des questions sur les quantités de collecte de lait, les quantités fabriquées et les ventes.

A partir de 2013, une question sur le prix mensuel du lait de vache a été intégrée dans les questionnaires ET, EP et EU.

5 - GESTION D'ENQUETE

L'enquête annuelle laitière est une enquête réalisée par internet à compter de l'année 2013. Elle est gérée par le SSP Toulouse pour les unités hors Franche-Comté et par le Service Régional de l'Information Statistique et Economique (SRISE) de Franche-Comté pour les unités localisées uniquement dans cette région.

Le taux de réponse atteint 97 % en 2014 pour l'ensemble des 927 établissements/entreprises enquêtés.

6 - QUESTIONNAIRE 2014

C'est le questionnaire le plus complet relatif aux entreprises à établissement unique (EU) qui est reproduit ci-après.



NAF p 10.51A à 10.51D, p 10.42Z, 10.71 A, p 10.86Z,
p 10.89 Z, p 11.07B, p 20.55Z, p 46.33Z



**ENQUÊTE ANNUELLE
SUR LA COLLECTE ET LA TRANSFORMATION DE PRODUITS LAITIERS EN 2014 (EU)**

VOS CONTACTS AU SSP - BSAA

Bureau des statistiques des industries agricoles et alimentaires

Mail : enquete@stat.besaa.sga@agriculture.gouv.fr

Téléphone :

Mme LEMASSON au 05 61 26 65 29 ou Mme LE TOLLEC au 05 61 26 94 71

Télécopie : 08 00 07 04 29

Courriel : Complexe agricole d'Auzville - SP 32055
31326 CASTANET-TOULOSAN

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT
QUESTIONNAIRE CONFIDENTIEL
STATISTIQUES INDUSTRIELLES OBLIGATOIRES**

Mu fait favorable du Conseil national de l'information statistique, cette enquête, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire.

Mus n°2015 A 268 AG du Ministère chargé de l'agriculture et du Ministère chargé de l'économie, valable pour l'année 2015.

Mus termes de l'article 6 de la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques, les renseignements fournis en réponse au présent questionnaire ne sauront en aucun cas être utilisés à des fins de contrôle fiscal ou de répression économique.

L'article 7 de la loi précitée stipule d'autre part que tout défaut de réponse ou une réponse admettant réserve peut entraîner l'application d'une amende administrative.

Questionnaire confidentiel destiné au Service de la statistique et de la prospective du Ministère chargé de l'agriculture.

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux bases, s'applique aux données faites à la présente enquête par les entreprises individuelles. Elle leur garantit un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès du Service de la Statistique et de la Prospective du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt - SSP - 12 rue Henri-Roi-Tanguy - TSA 70007 - 93555 Montreuil sous Bois Cedex.

ETABLISSEMENT REMPLISSANT LA DECLARATION (N° DECLARANT)	
Adresse de l'établissement	
N° IDENTIFIANT DU DECLARANT	
N° SIRET DU DECLARANT	
ETABLISSEMENT CONCERNE PAR LA DECLARATION (N° DECLARE)	
Adresse de l'établissement (adresse Sirene)	
N° SIRET DU DECLARE	
Nom du correspondant	
Adresse mail du correspondant	
Téléphone du correspondant	

1 - COLLECTE DE LAIT SELON LE TYPE DE LAIT

-IMPORTANT - Déclarer le lait de vos producteurs (ait naïf ou producteurs), même si, à la suite de convention d'échange, ce lait est « déposé » dans un autre établissement. Réciproquement, ne pas prendre en compte le lait de producteurs liés à un autre déclarant, afin qu'il n'y ait, sur l'ensemble des déclarations de collecte, ni omission, ni double compte. Cette quantité englobe le lait biologique.
- La collecte doit être exprimée en LITRES (1 kilo = 0,97 litre).

11 - LAIT DE VACHE

DEPARTEMENT D'ORIGINE DU PRODUCTEUR		TOTAL LAIT DE VACHE		Dont LAIT DE VACHE BIOLOGIQUE	
		QUANTITE DE LAIT LIVREE A LA COLLECTE PAR VOS PRODUCTEURS (en litres)	NOMBRE DE PRODUCTEURS (moyenne des effectifs de avril, juillet, octobre)	QUANTITE DE LAIT LIVREE A LA COLLECTE PAR VOS PRODUCTEURS (en litres)	NOMBRE DE PRODUCTEURS (moyenne des effectifs de avril, juillet, octobre)
Code	Libellé				